



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Cuba

Question écrite n° 21937

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères au sujet du respect des droits de l'homme à Cuba. Les dissidents et autres opposants au régime vivent des conditions particulièrement difficiles. Il désire connaître la position de la France à ce sujet.

Texte de la réponse

Depuis le début de la vague de répression frappant la dissidence cubaine, la France a dénoncé à plusieurs reprises, aussi bien à Paris qu'auprès des autorités à La Havane, les arrestations de journalistes indépendants et d'hommes de lettres et leur condamnation à de lourdes peines, à l'issue de procès expéditifs. Le ministre des affaires étrangères a fait publiquement part de sa consternation et de son inquiétude. La France a également condamné la reprise des exécutions capitales à Cuba. Le 5 juin, les Quinze ont rendu publiques les décisions prises concernant leurs relations avec Cuba : si le dialogue politique est maintenu, les visites bilatérales seront désormais limitées, les dissidents seront invités aux fêtes nationales, et la participation des Européens aux événements culturels sera revue à la baisse. De même, l'Union européenne entend apporter davantage d'aide afin de favoriser le pluralisme, les droits de l'homme et la croissance économique. Première à célébrer sa fête nationale depuis la décision de l'Union européenne, la France a invité une trentaine de dissidents à la réception donnée pour le 14 juillet, ce qui a constitué un message d'encouragement à l'adresse de ceux qui défendent le pluralisme et la liberté d'opinion à Cuba. Comme ses partenaires européens avec lesquels elle est en étroite concertation, la France demeure soucieuse du sort réservé aux dissidents incarcérés, souvent soumis à un régime d'isolement, et continue de suivre avec attention ce dossier. L'Union européenne a récemment effectué une démarche, à titre humanitaire, auprès des autorités cubaines. La France a fait de même, bilatéralement, peu avant le 14 juillet. Elle continue par ailleurs de demander l'élargissement des personnes incarcérées. Enfin, les relations franco-cubaines, notamment dans le domaine de la coopération, ont fait l'objet d'un réexamen au cas par cas. Certaines actions de coopération avec les services de police et la justice cubaine ont été suspendues ou revues à la baisse. En revanche, les programmes bénéficiant directement à la population sont maintenus, dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'agriculture, de l'enseignement du français et de la culture. La France entend apporter son aide et son soutien à la société civile, ainsi qu'aux familles des dissidents incarcérés, avec lesquelles elle reste en contact étroit.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21937

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juillet 2003, page 5490

Réponse publiée le : 8 septembre 2003, page 6920